



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, greffier-trésorier à la Municipalité de Saint-Joachim qu'à la séance ordinaire qui se tiendra le 6 mars 2023 à 20 h à l'Hôtel de Ville de Saint-Joachim, 172 rue de l'Église, le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

23, avenue Royale (lot 3 814 812), Saint-Joachim

Dérogation mineure visant à autoriser la transformation d'un garage de 3 mètres de hauteur et 30 mètres carrés de superficie en hangar à bois, considérant qu'en vertu des dispositions du règlement de zonage 235-95, la norme est établie à 2,5 mètres de hauteur et 20 mètres carrés de superficie

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance ordinaire.

Donné à Saint-Joachim, ce 15^e jour du mois de février 2023.

Hugues Jacob,
Directeur général / Greffier-trésorier

Certificat de publication

Je, Hugues Jacob, Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Joachim, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public aux endroits prévus par le règlement 433-2022.

En foi de quoi je donne ce certificat le 15^e jour du mois de février 2023.

Hugues Jacob,
Directeur général
Greffier-trésorier